

# SAINT-NAZAIRE TENNIS DE TABLE

ORGANISE LES 18 ET 19 FEVRIER 2012

LE 13<sup>ème</sup> TOURNOI DE L'ESTUAIRE.

## ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Ce tournoi individuel et par club est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. ou promotionnels. Il comprend les épreuves individuelles suivantes:

### Samedi 18 Février

<u>Horaire</u>	<u>Tarif</u>		
13H	4.00€	<u>Tableau P</u>	Promotionnels
14H	5.00€	<u>Tableau M</u>	Cadets juniors
14H	5.00€	<u>Tableau N</u>	Minimes<-13ans – benjamins<-11ans
15H	5.50€	<u>Tableau V</u>	Vétérans NC à <=1099 pts ( F.F.T.T. )
16H	5.50€	<u>Tableau W</u>	Vétérans NC à <=1699 pts ( F.F.T.T. )
16H30	10.00€	<u>Tableau Y</u>	Coupe DAVIS (total points < 3500) (Résultat au score acquis)

### Dimanche 19 Février

<u>Horaire</u>	<u>Tarif</u>		
8h30	5.50€	<u>Tableau A</u>	NC à <=899 pts
9h	5.50€	<u>Tableau B</u>	FEMININES
9h30	5.50€	<u>Tableau C</u>	NC à <= 1299 pts
11H	5.50€	<u>Tableau D</u>	NC à <= 1699 pts
13h30	5.50€	<u>Tableau E</u>	NC à <= 1099 pts
14h30	5.50€	<u>Tableau F</u>	NC à <= 1499 pts
15H30	6.00€	<u>Tableau G</u>	Toutes Séries

## NOTA:

### Règlement Médical Fédéral ARTICLE 9.3:

Seuls les benjamins et benjamines participant au critérium fédéral national 1 de moins de 11 ans, peuvent participer aux épreuves séniors.

Les joueurs ne pourront participer à plus de deux tableaux par journée.

Les joueurs ne pourront participer à 2 tableaux commençant à la même heure

Le premier tour de chaque épreuve se dispute par poules de 3 joueurs minimum

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Les dames peuvent participer aux tableaux masculins, d'après leur nombre de points.

Les tableaux M, N, W et V sont ouverts aux promotionnels.

Les résultats du tableau Coupe Davis seront pris en compte pour les classements des licenciés.

## NOTA:

Pour les éliminés des TABLEAUX A-B-C-D-E-F du dimanche 19 février, l'inscription est autorisée dans un tableau de classement supérieur dans la mesure des places disponibles en poules dans les tableaux déjà établis et ce après décision du juge arbitre (complément des poules incomplètes à 3 joueurs.)

## ARTICLE 2 -ENGAGEMENT :

Chaque club peut engager un nombre illimité de joueurs

Les engagements doivent parvenir avant 20H le vendredi 17 février 2012

Le montant des engagements est fixé à :

4 € :	Tableau P
5 € :	Tableaux M et N
5.50 € :	Tableaux A-B-C-D-E-F-V-W
6 € :	Tableaux G
10 € :	Tableau Y

Les inscriptions seront prises par:

M. Dominique GUIET  
06 30 93 01 56  
[dominique.guiet@libertysurf.fr](mailto:dominique.guiet@libertysurf.fr)

**OU**

M. Guy JAQUES  
06 18 26 72 36  
[nicole.jaques@orange.fr](mailto:nicole.jaques@orange.fr)

Le montant des engagements sera réglé par le responsable désigné du club lors du pointage des joueurs, sous peine de refus de disputer le tournoi.

Il n'y aura pas de remboursement pour cause de forfait, sauf en cas de force majeure prouvée.

### **ARTICLE 3 – TIRAGE AU SORT:**

Le tirage au sort aura lieu à la salle de la soucoupe le SAMEDI 18 février avant la compétition sous la direction des juges arbitres. Deux joueurs d'un même club ne pourront se rencontrer en poule, sauf impossibilité déterminée par le nombre de poules.

### **ARTICLE 4 – HORAIRES :**

Les horaires seront strictement tenus et les clubs sont priés de prévenir en cas d'impossibilité de respecter un horaire. Un quelconque retard, apprécié par les juges-arbitres ne pourra, toutefois, perturber le bon déroulement des épreuves.

**Il n'y a pas d'interruption des matches le dimanche midi.**

Les finales auront lieu vers 18H.

SCRATCH: Les juges-arbitres peuvent scratcher tout joueur après trois appels.

### **ARTICLE 5 – JUGES-ARBITRES :**

Le juge-arbitre sera M. Sébastien GILLET. Il sera assisté par des membres du comité d'organisation.

Les réclamations ne seront reçues que par les juges-arbitres qui, après examen immédiat, rendront leurs décisions qui seront sans appel.

### **ARTICLE 6 - BALLE:**

Les balles orange (agrées FFTT) seront fournies par les organisateurs. Elles devront être retournées à la table d'arbitrage après chaque match.

### **ARTICLE 7 – PARTIES :**

Elles se déroulent au meilleur des 5 manches dans tous les tableaux. Afin de faciliter le déroulement des épreuves, le joueur perdant est tenu de ramener la balle et la feuille de match à la table d'arbitrage. Il arbitrera, aussitôt et obligatoirement, la rencontre suivante qui lui sera indiquée par les juges-arbitres.

## **ARTICLE 8- MODIFICATIONS:**

Le comité d'organisation du tournoi, avec l'accord des juges-arbitres, pourra apporter au présent règlement toutes les modifications jugées indispensables au bon déroulement des épreuves, elles seront irrévocables.

## **ARTICLES 9 – RECOMPENSES ET PRIX:**

Dans chaque tableau, des prix seront remis aux meilleurs joueuses et joueurs en tenant compte du nombre des engagés.

Les lots seront apparents, avec leur place par tableau, pendant la durée du tournoi. Ils seront distribués en fin de chaque journée, suivant le classement de chaque tableau établi par les juges-arbitres.

Une coupe définitive sera remise au vainqueur individuel dans tous les tableaux.

## **ARTICLE 10 – REMISE DES RECOMPENSES:**

Elles se feront uniquement après les finales.

## **ARTICLE 11 -TENUE – RESPONSABILITE:**

Application du règlement fédéral : tout joueur devra avoir une tenue conforme à ce règlement.

SAINT-NAZAIRE Tennis de Table décline toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels, de pertes ou de vols survenus pendant le tournoi.

## **ARTICLE 12 -PARTICIPATION:**

**Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement.**

**Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.**

**LES CHAUSSURES DE SPORT SONT OBLIGATOIRES.**

Un bar et un buffet seront à la disposition des joueuses et joueurs pendant toute la durée du tournoi.

## **ARTICLE:13:**

Les lots de diverses natures (coupes, espèces, bons d'achat, articles de sport etc.) seront remis aux huit premiers en fonction du nombre d'inscrits dans le tableau

**Les lots ne seront remis que lors du podium à la fin du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment resteront acquis au club.**

**APPROUVE LE :        28/12/2011**

**N° D'HOMOLOGATION :        44111202**